



Compte – rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 24 Juillet 2015

Sous la présidence du 1° Adjoint MARTIN Isabelle

Etaient présents :

HAUTEVILLE Cyril, JOUBERT Marc, LACROIX Yvette, MARTIN Isabelle, MATICHARD Gilles, PICARD Eric, PORTENEUVE Fabien, RECOQUE Pascal, GEORGET Arthur

Avaient donné pouvoir : ALEXANDRE Christian à MARTIN Isabelle

Secrétaire de Mairie :
Florence PELIN

Secrétaire de Séance : JOUBERT Marc
et PICARD Eric

Ordre du jour

- Informations diverses
- Délibérations
 - EPF-SMAF , adhésions nouvelles
 - Location des bureaux de l'ancienne caisse d'épargne
 - Location d'un garage à l'ancienne gendarmerie
 - Modification des statuts du SIVOM D'Ambert
 - Rapport d'activité du SIVOM d'Ambert
 - Suppression du grade d'Adjoint Administratif Territorial principal 1° classe
 - Décision sur la proposition du SIEG concernant l'éclairage public
 - Vente du bâtiment de la Mairie
- Questions diverses



Informations diverses

- La livraison du nouveau véhicule est toujours en attente, il semble que le constructeur soit victime de son succès. Nous devrions en prendre possession au cours du mois d'août normalement.
- La vente du bâtiment de la salle des fêtes a été signée en date du 26 juin 2015. La Commune en est à ce jour propriétaire. Une délibération sur ce bâtiment est inscrite à l'ordre du jour. Une réunion de travail avec la CCVA doit avoir lieu le 28 août pour lancer une réflexion sur l'avenir de la salle des fêtes .
- Dans le cadre de la nouvelle compétence de la CCVA, une archiviste a effectué une visite de nos archives pour en estimer le volume et donc la charge de travail. Elle doit nous remettre un calendrier et un planning d'intervention. Les archives "mortes" pourraient être stockées à l'étage dans le bâtiment école.
- Une rencontre avec les responsables de la Poste a été annulée à leur demande et à la dernière minute. Celle-ci est reportée, l'objet: la diminution éventuelle des horaires de 07h00 par semaine et le nouveau rôle d'un guichetier/facteur.
- Evocation de l'état d'avancement des travaux du "chemin des écoliers" et de l'ouverture sur le camping : celui-ci en est en phase terminale. Demande à Eric PICARD la possibilité de passer un coup de rotovator sur les terres issues du terrassement: Ce dernier ira voir sur place.
- Evocation des travaux d'isolation du bâtiment école: Ceux ci sont en cours pour le dernier logement loué conformément à nos engagements. La poursuite des travaux se fera en suivant, par la salle du don du sang éventuellement. Ne pas oublier suite à la demande de l'instituteur d'effectuer la réparation du portail avant la rentrée scolaire.
- La visite suite à notre inscription au concours "Village fleuri" se déroulera mardi 28 Juillet 2015.
- Suite à diverses entrevues, la confection des repas distribués par le SIVOM de Viverols s'effectuera à nouveau à la maison de retraite de Viverols. Des plats de remplacement seront proposés sur demande.
- Les meubles pour l'aménagement du nouveau bureau de la secrétaire de mairie dans le bâtiment Granet sont en cours de commande, leur livraison est prévue pour fin octobre pour une installation dans le bureau de la Maison des Services.



Délibérations

1) EPF-SMAF, nouvelles adhésions

Madame la Première Adjointe expose :
Les communes de :

- **COUTANSOUZE** (Allier), par délibération du 16 janvier 2015,
- **MONTMARSAULT** (Allier), par délibération du 24 mars 2015,
- **CRAPONNE SUR ARZON** (Haute-Loire), par délibération du 14 avril 2015,
- **MASSIAc** (Cantal), par délibération du 18 mai 2015,
- **SAINT ETIENNE DE MAURS** (Cantal), par délibération du 28 mai 2015,

Les communautés de communes du :

- **PAYS DE SALERS** (Cantal), composée des communes de Ally, Angalards de Salers, Barriac-Les-Bosquets, Besse, Brageac, Chaussenac, Escorailles, Fontanges, Freix-Angalards, Gircols, Le Falgoux, Le Fau, Le Vaulmier, Pleaux, Salers, Saint Bonnet de Salers, Saint Cernin, Saint Chamant, Saint Cirgues de Malbert, Saint Illide, Saint Martin Cantales, Saint Martin Valmeroux, Saint Paul de Salers, Saint Projet de Salers, Saint Vincent de Salers, Sainte Eulalie, Tournemire, par délibération en date du 15 décembre 2014,
- **PAYS DE MAURIAc** (Cantal) composée des communes de Arches, Auzers, Chalvignac, Drugeac, Jaleyrac, Le Vigean, Mauriac, Meallet, Moussages, Salins, Sourniac, par délibération du 23 mars 2015,

Les syndicats :

- **Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de Mauriac** (Cantal), composé des communes d'Angalards de Salers, Arches, Jaleyrac, Le Vigean, Mauriac, Salins et Sourniac, par délibération du 24 avril 2015,
- **Des eaux de Drugeac-Saint Bonnet de Salers** (Cantal), composé de ces deux communes, par délibération du 29 avril 2015,

ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Le conseil d'administration, dans ses délibérations en date des 17 mars, 19 mai et 23 juin 2015, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 23 juin 2015 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0



2) Location bureaux ancienne Caisse d'Épargne

Madame la Première Adjointe rappelle à l'assemblée l'acquisition par la commune du bâtiment de la Caisse d'Épargne (acte d'achat signé le 26/06/2015). L'étude notarial AUBOYER-FIOL et SIMAND-LEMPEREUR occupe actuellement les bureaux du 1^{er} étage. Du fait que la commune est maintenant propriétaire, il y a lieu de fixer le montant du loyer. Le bail reste inchangé et se poursuit jusqu'au 31 juillet 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de louer, à compter du 1^{er} juillet 2015, les bureaux du 1^{er} étage de l'ancienne Caisse d'Épargne, à l'étude notarial AUBOYER-FIOL et SIMAND-LEMPEREUR pour un montant de loyer trimestriel de 1 208.79 euros soit 4 835.16 euros annuel

- que le loyer sera révisé à l'expiration de chaque période triennale en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3) Location garage ancienne gendarmerie

Madame la Première Adjointe fait part à l'assemblée des demandes faites par Monsieur GADD David et Monsieur COUDE du FORESTO Philippe afin de louer un garage situé dans le bâtiment de l'ancienne gendarmerie. Le garage étant associé à l'appartement n°2 – T3 du 1^{er} étage, il devra être libéré si le locataire de l'appartement souhaitait le louer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- de louer, à compter du 1^{er} août 2015, un garage situé dans le bâtiment de l'ancienne gendarmerie à Monsieur COUDE du FORESTO Philippe avec 6 voix pour, contre 4 voix pour Monsieur GAAD David et une abstention

- de fixer le montant du loyer à 30 euros mensuel

- de demander à Monsieur COUDE du FORESTO Philippe de libérer le garage si le locataire de l'appartement n°2 – T3 du 1^{er} étage souhaitait le louer.



en termes identiques, sans rature, ni surcharge.

Le Conseil Municipal, sur rapport de son délégué et après en avoir délibéré,

- Présente la délibération du SIVOM en date du 10 juin 2015 validant la modification des statuts du SIVOM d'Ambert,

- Adopte les nouveaux statuts du SIVOM d'Ambert,

- Charge Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

6) Rapport d'activité du SIVOM d'AMBERT – Année 2014

Monsieur Marc JOUBERT, délégué au SIVOM d'AMBERT présente à l'assemblée le rapport d'activité pour l'année 2014 du SIVOM d'AMBERT.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE ce rapport.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

7) Suppression du grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} Classe

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Madame la Première Adjointe rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Rappelant qu'un poste de Rédacteur a été créé au 01/02/2015 afin de permettre la nomination d'un agent dans ce poste avec une période de stage de 6 mois. Considérant que cette période arrive à terme au 31/07/2015, il est nécessaire de procéder à la suppression du poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} Classe.

Madame la Première Adjointe propose à l'assemblée :

- La suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} Classe, permanent à temps complet à compter du 1^{er} août 2015



Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/08/2015,

- Filière : Administrative
- Cadre d'emplois : Adjoint Administratif,
- Grade : Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} Classe,
- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

8) Vente du bâtiment cadastré B 667 (Mairie)

Madame la Première Adjointe fait part à l'assemblée de la proposition, par Mesdames AUBOYER-FIOL et SIMAND-LEMPEREUR, d'acquérir le bâtiment cadastré B 667 abritant actuellement les services de la Mairie, avec faculté de se substituer toute personne morale.

Madame la Première Adjointe informe de l'estimation du Service des Domaines et également de l'agence immobilière « Usson Immobilier Loire ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de vendre le bâtiment cadastré B 667 à Mesdames AUBOYER-FIOL et SIMAND-LEMPEREUR, pour une somme forfaitaire de cinquante quatre mille euros (54 000 euros)

- de mandater Maîtres DELAIR – MARCOU - REGENT, notaires à MONTBRISON (Loire), afin d'établir l'acte de vente de ce bâtiment

- que tous les frais, droits et honoraires de cet acte seront à la charge de l'acquéreur

- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte

Vote : Pour : 6

Contre : 4 (LACROIX – MATICHARD – HAUTEVILLE – PORTENEUVE)

Abstention : 1 (PICARD)

Mairie de VIVEROLS

Le Bourg

63840 VIVEROLS



Questions diverses

Arthur GEORGET souhaite que lors de la prochaine réunion soit abordé la subvention de « l'association des chasseurs » ainsi que la subvention de la « FNACA »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00